

Bonjour Madame,

Merci pour votre retour.

N.B : J'ai mentionné "Préemption" et il s'agit également de "l'Expropriation".

Autre question :

- Comment a été défini le périmètre de ce projet ? Sur quelles bases ?

Cordialement,

Alexandre Coratella

Le 15/09/2023 15:12, PREF-ENQUETES-PUBLIQUES a écrit :

Bonjour Mr CORATELLA,

La préfecture du Loiret accuse bonne réception du courriel que vous avez adressé ce jour dans le cadre de l'enquête publique citée en objet du présent message.

Vos observations ont été transmises au commissaire enquêteur, à l'EPFLI Foncier Coeur de France et à la mairie de MONTARGIS.

Bien cordialement,

--

Marie-Agnès GAULT

Rédactrice au pôle aménagement et urbanisme

Bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique

181 rue de Bourgogne - 45042 ORLEANS CEDEX 1

Tél : 02 38 81 42 13

www.loiret.gouv.fr [1]

Direction de la citoyenneté et de la légalité

----- Message original -----

Sujet : Re: Enquête publique : Rue du Général Leclerc à Montargis.

De : info@coratella.fr

Pour : PREF-ENQUETES-PUBLIQUES

pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr

Copie à : chloe.mechin@epfli.fr, BOULLAY Johann johann.boullay@epfli.fr, epfli@fonciercoeurdefrance.fr, secretariat.dgs@montargis.fr, "MONTARGIS MAIRIE (urbanisme@montargis.fr)" urbanisme@montargis.fr

Date : 15/09/2023 10:30

Mesdames, Messieurs,

Etant propriétaire de murs commerciaux situés dans la zone de l'enquête publique, j'ai quelques questions concernant le projet cité en objet :

- Quels types d'activités professionnelles sont envisagées ?
- Les locaux professionnels seront ils loués ou vendus (vente de murs) ?
- En cas de locations, celles-ci seront-elles réalisées avec des baux dérogatoires/précaires, "3-6-9", emphytéotiques...?
- Quels types d'activités professionnelles sont prévues : Commerciales, artisanales, intellectuelles, médicales...?
- Sur quelles bases seront calculées les indemnités des préemptions ?
- Sur quelles bases seront calculées les locations et/ou ventes desdits locaux ?

Dans l'attente de votre retour.

Bien Cordialement.

N.B : Pour une bonne information, copie de cet e-mail à mon cabinet
d'avocat : Celce-Vilain à Orléans - avocats@celce-vilain.fr

Mr Alexandre Coratella

Le 12/09/2023 10:42, PREF-ENQUETES-PUBLIQUES a écrit :
Bonjour Monsieur,

En réponse à votre courriel adressé ce jour à la préfecture du Loiret, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, le lien du site internet des services de l'Etat dans le Loiret vous permettant de consulter et télécharger les pièces du dossier soumis à l'enquête publique citée en objet du présent message :

<https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours/Revitalisation-du-secteur-de-la-rue-du-General-Leclerc-et-de-ses-abords-sur-la-commune-de-MONTARGIS>

Bien cordialement,

--

Marie-Agnès GAULT
Rédactrice au pôle aménagement et urbanisme
Bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique
181 rue de Bourgogne - 45042 ORLEANS CEDEX 1
Tél : 02 38 81 42 13
www.loiret.gouv.fr [1] [1]
Direction de la citoyenneté et de la légalité

----- Message original -----

Sujet : Enquête publique : Rue du Général Leclerc à Montargis.

De : info@coratella.fr

Pour : pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr, chloe.mechin@epfli.fr

Date : 12/09/2023 10:23

Madame, Monsieur,

Pouvez-vous m'envoyer par retour de ce mail les pièces soumises à l'enquête publique concernant la Rue du Général Leclerc à Montargis afin de formuler mes observations ?

N.B : Je suis propriétaire d'un local commercial situé dans cette rue et je ne peux me déplacer à la Mairie de Montargis pour le moment.

Cordialement,
M. Alexandre Coratella